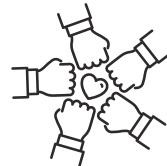


## ÉQUIPE



- 1 cheffe de service
- 1 coordinateur
- Équipe éducative : assistantes sociales, éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, accompagnants éducatifs et sociaux
- agent d'entretien
- Équipe de veilleurs de nuit



13 rue Jean Solvain  
43000 LE PUY-EN-VELAY



04 71 09 27 25



contacttremplin@asea43.org



www.asea43.org

## Accueil Jean Solvain

■ Pôle Précarité Insertion



Mise à jour : 2025

## ACCUEIL DE JOUR



Permet aux personnes adultes sans logement de se mettre à l'abri, de prendre le petit déjeuner, le repas de midi, une douche, et d'avoir accès à la bagagerie et au lave-linge.

L'accueil de jour est accessible tous les jours de 8h30 à 18h00.



## ACCUEIL D'URGENCE



permet un accueil de nuit (17 nuits max) suite à une orientation du 115, en chambre double ou triple.

## DISPOSITIFS

L'Accueil Jean Solvain est une structure d'hébergement collectif qui intègre plusieurs dispositifs.

### DISPOSITIF DE STABILISATION



demande d'hébergement auprès du SIAO qui fait les préconisations pour un hébergement adapté. Après décision d'admission de la structure, vous intégrez le dispositif en chambre double ou individuelle.



Pour info : des infirmiers de l'équipe EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité) interviennent à raison de 4 demi-journées par semaine, sur tous les dispositifs, dans le cadre d'un partenariat avec le Centre Hospitalier de Sainte-Marie.

## LHSS

Dispositif Lits Halte Soins Santé



Unité accueillant des personnes majeures sans logement, avec une problématique de santé aiguë. Un dossier d'admission est à compléter (volets social et médical). Il est étudié en réunion d'équipe pluridisciplinaire qui valide ou non l'admission. L'hébergement se fait en chambre individuelle.



## ACT

Appartements de Coordination Thérapeutique



permet l'accueil de personnes majeures sans logement, avec des problématiques de santé chroniques. Un dossier d'admission est à compléter (volets social et médical). Il est étudié en réunion d'équipe pluridisciplinaire qui valide ou non l'admission. L'hébergement se fait en appartement individuel diffus.

Des mesures d'accompagnement vers et dans le logement (ASLL, AVDL) peuvent également être proposées à la fin des dispositifs hébergement (STAB, ACT, LHSS).